

Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre

Le-a titulaire de ce diplôme réalise l'ensemble des travaux du gros œuvre sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations. Il-elle intervient dans les secteurs suivants : construction de maisons individuelles, bâtiments divers, ouvrages d'art, travaux de maçonnerie générale, fabrication d'éléments en béton pour la construction.

Qu'il-elle travaille seul-e ou en équipe, il-elle est souvent autonome sur le chantier et responsable de la bonne exécution et du suivi des travaux qui lui sont confiés.

Son activité suppose dès le départ de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel : les matériaux et leur mise en oeuvre, les matériels, les normes techniques et les règles de sécurité. Il-elle est apte à mettre en oeuvre des matériels de technologies avancées.

Il-elle effectue les relevés des parties d'ouvrages et prend en compte les contraintes de qualité en vigueur et celles liées au respect de l'environnement.

Débouchés

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il-elle pourra progressivement encadrer quelques ouvrier-ère-s de qualification moindre et même évoluer vers la direction d'équipe, l'encadrement de chantier ou la création, la reprise d'une entreprise artisanale. Il-elle peut travailler dans une entreprise artisanale, une PME ou dans une grande entreprise.

Métiers accessibles :

- Chef-fe de chantier ou d'équipe
- Coffreur-euse
- Maçon-ne

Accès à la formation

Admission de droit : après la classe de 3^e

Admission conditionnelle : après un CAP du même domaine.

Qualités requises :

- compétences techniques
- rigueur
- robustesse et disponibilité
- adaptabilité

Statistiques

En Nouvelle Calédonie, les années précédentes, il y a eu moins de demandes que de places

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- Contexte administratif et juridique de la construction : partenaires, procédures administratives, garanties...
- Confort de l'habitat : thermie, acoustique, accessibilité des personnes...
- Technique des ouvrages : mécanique, comportement du béton armé, phénomènes physiques et chimiques...
- Technologie de construction : ouvrages et matériaux du bâtiment et du secteur, électricité, histoire des techniques...
- Techniques de construction : tracé, terrassement, maçonnerie, ouvrages en béton armé, finitions...
- Santé et sécurité au travail
- Matériels et outillages : échafaudage, manutention, outillage...
- Gestion de travaux et suivi de chantier : planification des travaux, prévision des moyens humains et matériels, contrôle des matériaux et ouvrages, contrôle qualité...

Stages (ne concerne pas les apprentis)

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve d'analyse et de préparation :
 - analyse technique d'un ouvrage, coeff. 2
 - préparation et organisation de travaux, coeff. 2
- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel - réalisation d'ouvrage :
 - présentation d'un dossier d'activité, coeff. 2
 - mise en oeuvre, coeff. 3
 - activités spécifiques et contrôles, coeff. 2
 - économie et gestion, coeff. 1
 - prévention - santé - environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire, géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Réalisations du gros oeuvre (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment
- BTS Etudes et économie de la construction
- Brevet professionnel (BP) Maçon
- BP Plâtrerie et plaque

Où se former en NC ?

- **En lycée public :**
 - LP Pétro Attiti, NOUMEA
- **En lycée privé :**
 - LP Gabriel Rivat, POUÉBO

en savoir +

- www.onisep.fr/voie-pro
- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr
- www.ffbatiment.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e », « Après le bac »
- Diplômes « Les bacs pro », « Du CAP au BTS-DUT »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Zoom « Les métiers du bâtiment ».

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.